



sommaire

- p.1**
L'UNSA demande au Directeur général de reconduire la prime PEPA
- p.2**
Les négociations accord-cadre sont lancées !
- p.3**
Projet Ivry Campus 2025
- p.4**
Accord télétravail
- p.4**
Vous avez dit risque d'image pour la CDC ?



L'UNSA DEMANDE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE RECONDUIRE LA PRIME PEPA

Suite aux annonces faites par le Premier Ministre le 15 mars 2021, l'UNSA a écrit à Eric Lombard, Directeur général de la CDC, pour lui demander la reconduction à l'identique des mesures contenues dans l'accord Pepa/Covid 19 signé par l'ensemble des organisations syndicales le 14 mai 2020.

Cet accord contenait les mesures suivantes :

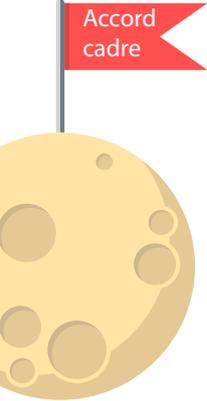
Le versement d'une prime exceptionnelle défiscalisée (PEPA) de :

- 1000 € bruts aux personnels ayant une rémunération inférieure ou égale à 1,5 fois le SMIC ;
- 500 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 1,5 fois le SMIC et inférieure ou égale à 2,25 fois le SMIC ;
- 250 € bruts aux personnels ayant une rémunération supérieure à 2,25 fois le SMIC et inférieure ou égale à 3 fois le SMIC.

Le versement exceptionnel d'un supplément de 0,50% d'intéressement pour l'ensemble du personnel en 2021 pour reconnaître et valoriser la mobilisation de tous les agents pendant la crise sanitaire.

Ces mesures peuvent être mises en place très rapidement au sein de l'Établissement public. Lors du Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) du 19 mars 2021, le Directeur général a répondu que les dispositions annoncées par le Gouvernement étaient à l'étude.

L'UNSA suivra de près ce dossier.



Accord
cadre

LES NÉGOCIATIONS ACCORD-CADRE SONT LANCÉES !

Après de multiples péripéties, **le Directeur général a répondu favorablement à l'intersyndicale UNSA – CGC – SNUP – CGT** et a finalement accepté de négocier un accord-cadre.

Les négociations se sont ouvertes le 22 mars 2021 et le calendrier devrait nous amener à une signature d'accord à l'automne 2021 afin que le personnel puisse se projeter dès janvier 2022.

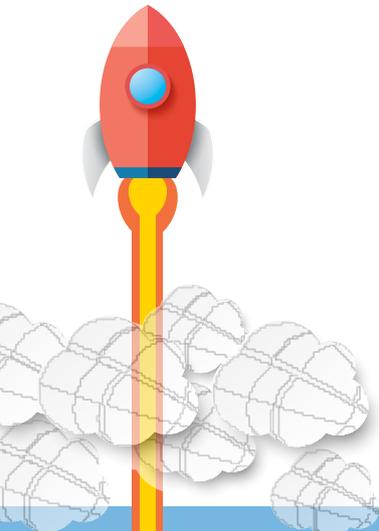
La DRH propose désormais de négocier un socle unique de mesures à durée pérenne avec des plans d'action révisables tous les 3 ans.

Ainsi, l'Etablissement public serait régi par 4 « grands accords » :

- La QVT
- L'accord-cadre
- Le temps de travail
- L'égalité des chances (égalité femme homme, handicap, etc.)

Pour l'UNSA cela va dans le bon sens car cela permettra au personnel de se projeter sur le long terme

L'UNSA accepte de rationaliser les accords à condition que des mesures ne soient pas supprimées. En effet, nos accords sont riches mais pas superflus et beaucoup de mesures sont attendues par le personnel.



Vous pouvez compter sur l'UNSA pour défendre entre autres :

- Des dispositifs favorisant un parcours professionnel épanouissant et plus fluide : formation individualisée, passerelles, promotions, mobilité interne, bassins d'emploi....
- La reconduction des dispositifs CAA/RCC
- Des mesures de pérennisation des CDP
- La mise en place d'une complémentaire santé commune public/privé, actif/retraité, avec l'IPSEC
- La monétisation des jours médaille pour les publics et inversement transformer l'indemnisation des jours médaille en jour de congés pour les privés au libre choix des personnels

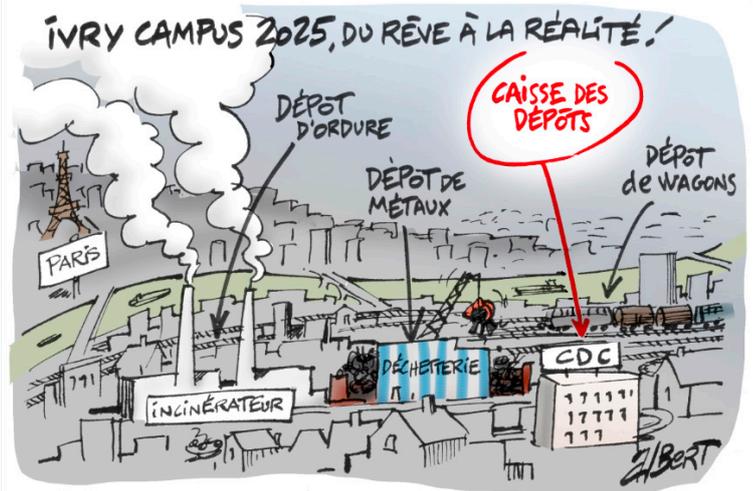
L'UNSA, syndicat créateur de droits !

PROJET IVRY CAMPUS 2025

Le 29 septembre 2020, la Direction annonçait le lancement du projet Ivry Campus 2025 qui consiste principalement à regrouper une partie des équipes franciliennes sur un nouveau site à Ivry-sur-Seine. La Direction nous invitait à découvrir le projet dans une superbe vidéo en images de synthèse. Nous avons voulu confronter le virtuel à la réalité et nous sommes allés sur place filmer notre futur environnement de travail. La vidéo, toujours disponible sur notre site web, est pour le moins déconcertante.

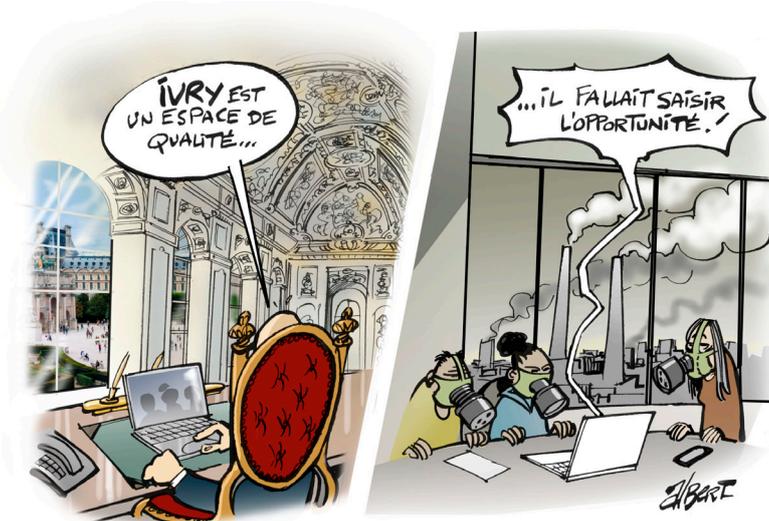
L'emplacement des nouveaux bâtiments positionnés à moins de 600 mètres d'un des plus gros incinérateurs d'Europe nous interrogent fortement. L'impact sur la santé de ces centres de traitement inquiète en premier lieu les habitants d'Ivry mais aussi ceux qui y viendront travailler.

France 3 Ile-de-France avait consacré un reportage en 2019 (vidéo elle aussi visible sur notre site), juste avant une consultation locale qui n'a finalement pas eu lieu car invalidée par la Préfecture. Diverses associations et partis politiques y sont farouchement opposés. Sans vouloir entrer dans le jeu politique local, nous ne pouvons que nous interroger sur les risques avérés ou non pour le personnel de la CDC.



La ZAC Ivry Confluence est loin de l'image que souhaite véhiculer la Direction. Ce projet de rénovation urbaine a pris beaucoup de retard dans sa réalisation. Un des éléments qui explique ce retard est la frilosité des acteurs économiques à vouloir s'y implanter. Après études, de grandes écoles, initialement intéressées se sont finalement désistées, d'autres acteurs déjà présents dans la zone souhaitent déjà en partir après moins de 2 ans d'installation. Nous avons donc été pour le moins surpris lorsque la Direction a annoncé que l'absence de concertation lors du choix d'Ivry venait de la nécessité d'aller vite pour ne pas « perdre » ce « magnifique » projet.

Nous rappelons aussi que les choix des implantations passées qu'elles se soient réalisées ou pas se sont toujours initiées dans la concertation avec les représentants des personnels.



L'UNSA demande à la Direction de renoncer à l'installation du personnel de la CDC

Nous ne doutons pas de sa capacité à faire la promotion de cette implantation et à trouver un autre locataire

ACCORD TÉLÉTRAVAIL : ASSIGNATION DE LA CGT



Le 9 mars dernier, la CGT a assigné l'UNSA, la CFDT et la CGC, signataires de l'accord télétravail avec la Direction générale, devant le Tribunal de grande instance de Paris pour faire annuler cet accord.

Salomé Vaillant, Secrétaire générale de l'UNSA Groupe CDC, a assisté à l'audience. Le verdict devrait être rendu le 18 mai prochain.

L'accord télétravail permet aujourd'hui au personnel de bénéficier, entre autres, de 1 à 3 jours fixes de télétravail par semaine et jusqu'à 250 euros de remboursement d'équipement.

La CGT n'a pas attaqué l'accord en lui-même mais uniquement le formalisme de convocation aux 14 réunions de négociations. La CGT avait déjà saisi l'inspection du travail sans suite. **Les conséquences possibles de ce recours sont graves pour le personnel qui devra alors rembourser les sommes perçues.**

La justice tranchera mais le personnel jugera aussi de la pertinence de telles procédures qui engagent du temps, de l'énergie et de l'argent au détriment, à notre sens, des agents.

L'UNSA continuera de se battre pour défendre vos droits !



VOUS AVEZ DIT RISQUE D'IMAGE POUR LA CDC ?!

Lors du Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) du 19 mars 2021, l'UNSA a interpellé Eric Lombard sur le scandale médiatique actuel concernant la condamnation des trois anciens dirigeants de la Caisse des Dépôts, dont l'ancien Directeur général Augustin de Romanet. En effet, ces personnes viennent d'être condamnées par le Tribunal judiciaire de Paris suite à une enquête ouverte par le Parquet national financier (PNF) notamment pour abus de biens sociaux et détournement de fonds publics.

Interpellé par l'UNSA, Eric Lombard n'a pas souhaité commenter la décision du justice !

Pour l'UNSA, les actes commis par ces anciens dirigeants de la CDC sont très graves et portent bien plus atteinte à l'image de marque de la Caisse des Dépôts (si chère à notre Directeur général) que la possession d'un chalet social à Courchevel ouvert aux personnels du Groupe CDC.

A méditer !



Bulletin d'information des personnels publics et privés
UNSA Caisse des Dépôts
56 rue de Lille, 75007 Paris.
Directrice de la publication : Salomé Vaillant
Rédacteur en chef : Jorge Ricardo
Conception : Vincent Arquer
Imprimerie CDC

